

**Objet : Programme prévisionnel d'investissement dans les collèges.
Etat d'avancement des opérations pour la période 2016-2021.
Proposition d'étude de nouvelles opérations pour la période 2022-2024.**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2016, l'Assemblée départementale a arrêté le programme prévisionnel d'investissement (PPI) dans les collèges pour la période 2016-2021. Ce programme ambitieux, d'un montant de plus de 100 M€, a retenu 10 opérations de construction ou de réhabilitation lourde qui permettent, d'une part d'adapter les collèges les plus anciens aux normes pédagogiques actuelles et à l'engagement du Conseil départemental en matière de développement durable, d'autre part de répondre à la pression démographique constatée dans le département.

Fin 2018, le Conseil départemental sera à mi-parcours de son programme d'investissement. Sachant que la population haut-garonnaise continue d'augmenter et que la construction neuve d'un collège nécessite quatre années entre la décision de le réaliser et son ouverture effective, il est nécessaire dès aujourd'hui de prévoir la suite de ce programme au-delà de 2021.

Je vous propose donc, dans le présent rapport, de faire un premier bilan de l'avancement des opérations, de vous présenter les projections démographiques actualisées et les besoins qui en découlent pour envisager les suites à apporter à cette programmation.

A. L'état d'avancement du programme prévisionnel d'investissement dans les collèges

1. Reconstruction du **collège Georges Chaumeton à L'UNION** : l'opération, **d'un montant global de 20 M€**, est terminée. Le bâtiment d'éducation a été livré en novembre 2016, la demi-pension et le plateau sportif à la rentrée 2017. Les nouveaux bâtiments ont été inaugurés le 12 octobre 2017.
2. Réhabilitation-extension du **collège Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE** : l'opération, **d'un montant de 1,8 M€**, est terminée et a été livrée à la rentrée scolaire 2017. Elle a consisté en la construction de salles de technologie et en la rénovation notamment du pôle sciences. Les nouveaux locaux ont été inaugurés le 25 janvier 2018.
3. Réhabilitation du **collège Louisa Paulin à MURET** : l'opération **d'un montant prévisionnel de 16 M€** est en cours de travaux. Les délais de réalisation ont été allongés du fait des difficultés rencontrées avec les entreprises chargées du chantier de désamiantage. Une première livraison partielle est intervenue en septembre 2017. L'opération s'achèvera au premier semestre 2019.
4. Réhabilitation du **collège du Bois de la Barthe à PIBRAC** : l'opération, **d'un montant de 11 M€**, est entrée en phase de travaux début 2018. Le collège provisoire qui accueillera les élèves est en cours de réalisation. Il sera livré à partir de la rentrée des vacances de printemps. Le projet de collège réhabilité et le fonctionnement du collège provisoire pendant la durée des travaux ont fait l'objet d'une réunion publique de dialogue citoyen le 5 février dernier. La livraison du collège réhabilité est prévue en septembre 2019.
5. Construction d'un **nouveau collège à ESCALQUENS** : les travaux de construction du collège de capacité 600 élèves démarrent en avril 2018 pour une ouverture prévue en septembre 2019. Le **montant prévisionnel de l'opération s'élève à 15 M€**. Le projet architectural a été présenté lors d'une réunion publique à Escalquens le 19 janvier 2017. Par ailleurs, la définition du secteur de recrutement de cet établissement a fait l'objet d'une large concertation citoyenne durant l'année 2017 avant d'être arrêtée par délibération du Conseil départemental du 23 janvier 2018. Du fait des ajustements de sectorisation ainsi réalisés, le collège d'Escalquens permettra de décharger les collèges d'Ayguésvives, Castanet-Tolosan, Ramonville Saint-Agne, Saint-Orens et Villefranche-de-Lauragais. Ce collège sera le premier à énergie positive en Haute-Garonne.

6. Reconstruction du **collège Léon Cazeneuve à L'ISLE-EN-DODON** : cette reconstruction, hors du site actuel en zone inondable, représente un **montant prévisionnel de 11 M€** pour une capacité de 300 élèves. A l'issue de la procédure d'étude qui s'achève, les travaux débuteront début 2019 et s'achèveront au premier semestre 2020.
7. Construction d'un nouveau **collège à CINTEGABELLE** : Cette opération représente un **montant prévisionnel de 13,5 M€** pour une capacité de 400 élèves. Le choix de la maîtrise d'œuvre est intervenu début 2018. Les travaux démarreront fin 2019 pour une livraison à la rentrée de septembre 2021. L'ouverture de ce nouveau collège permettra de délester notamment le collège d'Auterive.
8. Construction d'un nouveau **collège à BEAUZELLE** : par délibération du 28 mars 2017, l'Assemblée départementale a retenu la commune de Beauzelle pour implanter un nouveau collège de capacité de 700 élèves, dans le secteur nord-ouest du département. Cet établissement permettra de décharger les collèges d'Aussonne, Blagnac, Grenade-sur-Garonne, voire Colomiers. Le concours de maîtrise d'œuvre est en cours. Le **montant de l'opération est évalué à 17,5 M€**. L'ouverture du collège interviendra en septembre 2021.
9. Construction d'un nouveau **collège à TOULOUSE, quartier Saint-Simon** : par délibération du 24 janvier 2017, l'Assemblée départementale a arrêté le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Dans ce cadre, le Conseil départemental a prévu la fermeture progressive du collège Raymond Badiou et la construction concomitante d'un nouvel établissement, à proximité du quartier de la Reynerie, dans une zone interstitielle permettant la mixité sociale. Le choix s'est porté sur un terrain en entrée du quartier de Saint-Simon, secteur dans lequel un nouveau collège était aussi nécessaire pour répondre aux besoins liés à l'urbanisation. Le contrat de réservation du terrain sur l'avenue Eisenhower a été signé avec Vinci immobilier, aménageur du site. Le concours de maîtrise d'œuvre est en cours pour la construction de ce collège d'une capacité de 600 élèves. Le **montant prévisionnel de la réalisation s'élève à 24 M€**. L'ouverture de l'établissement est prévue en septembre 2021.
10. Construction d'un nouveau **collège à MURET** : par délibération du 27 juin 2017, l'Assemblée départementale a choisi de réaliser le nouveau collège du secteur du muretain sur le territoire de la commune de Muret, priorisant ainsi l'objectif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de ce territoire. Le terrain a été identifié au sud de la commune de Muret. Le **montant prévisionnel** de ce collège d'une capacité de 700 élèves, **est de 17 M€**. Ce nouvel établissement devrait ouvrir en septembre 2022.

Par ailleurs, au cours de la session relative à la Première Décision Modificative du 27 juin 2017, l'Assemblée départementale a acté l'extension du **collège Nelson Mandela à NOÉ** pour porter sa capacité à 700 élèves, ce qui permettra d'accueillir dès la rentrée 2020 les collégiens attendus sur son secteur de recrutement au cours des années à venir.

Si les opérations de cette programmation sont largement engagées, le Conseil départemental a par ailleurs pris un certain nombre de décisions complémentaires dans le cadre de sa politique d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, décisions qu'il conviendrait d'inscrire au programme prévisionnel d'investissement.

B. Les opérations prévues dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale, à inscrire au programme prévisionnel d'investissement

La délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2017 arrêtant le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais a pris en compte des besoins structurels dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et a acté les investissements nécessaires pour y répondre. Ainsi, outre la reconstruction d'un collège suite à la fermeture du collège Raymond Badiou, déjà inscrite au PPI 2016-2021, l'Assemblée départementale a acté trois opérations supplémentaires nécessaires pour rénover l'offre scolaire des quartiers prioritaires et améliorer l'attractivité des établissements.

Il s'agit de :

- la reconstruction du **collège de Bellefontaine** à proximité du quartier, dans une zone permettant la mixité sociale. La Mairie de Toulouse a répondu favorablement à la proposition du Conseil départemental d'implanter ce nouveau collège dans le quartier Guilhermy. Cet établissement, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2022, participera en outre à l'offre nécessaire dans cette partie sud-ouest de l'agglomération impactée par la poussée démographique et dont les effectifs attendus sont en très forte progression. Le **montant prévisionnel de l'opération est évalué à 16 M€** ;

- la réhabilitation totale du **collège Rosa Parks** permettra d'adapter l'établissement et sa section d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA) aux besoins pédagogiques actuels et améliorera le confort des élèves et des personnels. En complément du développement de l'offre pédagogique et des mesures de sectorisation à prendre, cette réhabilitation a pour vocation de participer à la restauration de l'attractivité du collège. L'opération, d'un **montant prévisionnel de 11 M€**, sera réalisée en deux phases dont les livraisons sont prévues début 2021 et début 2022 ;
- la modification du parvis d'entrée du **collège Stendhal** est une opération décidée avec le collège pour participer à l'amélioration de l'attractivité de l'établissement. Il s'agit de déplacer l'entrée, actuellement située au fond d'une impasse peu accessible, très peu visible et bien peu attractive, afin d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant. Une première phase de travaux sera réalisée pour la rentrée 2018. Elle consistera en des travaux sur le parking des enseignants et le préau pour déplacer l'entrée des élèves. En complément, un projet plus ambitieux de réalisation d'un nouveau parvis, plus visible et mieux intégré sur l'espace public, est actuellement à l'étude avec les services de Toulouse Métropole et le collège.

En parallèle, les services du Conseil départemental suivent attentivement les différents secteurs du département pour analyser l'évolution des besoins liés aux variations démographiques du territoire et pour vous proposer des solutions adaptées. Les évaluations réalisées depuis l'été 2017 en concertation avec les services de l'Inspection académique montrent que les évolutions des effectifs à la rentrée 2017 ont été supérieures, dans certains secteurs, aux prévisions initiales et font apparaître, pour l'avenir, des zones de tension qu'il nous faut anticiper.

C. Les projets proposés pour la poursuite du programme de 2022 à 2024

Le département de la Haute-Garonne est un des plus attractifs de France. De ce fait, il est soumis de plus en plus fortement à la pression démographique qui se répercute sur les besoins de scolarisation. L'agglomération toulousaine est particulièrement impactée.

Jusqu'en 2014, les populations nouvelles arrivant à Toulouse avec des enfants en âge d'aller à l'école avaient tendance à migrer dans les communes périphériques lorsque ces enfants devenaient collégiens. Ce phénomène explique que la ville de Toulouse construise de nouvelles écoles élémentaires et que le Conseil départemental construise, pour sa part, de nouveaux collèges en périphérie de l'agglomération toulousaine.

On note toutefois que ce phénomène de migration vers la périphérie s'estompe et que les prévisions d'effectifs dans les collèges toulousains doivent être régulièrement revues à la hausse.

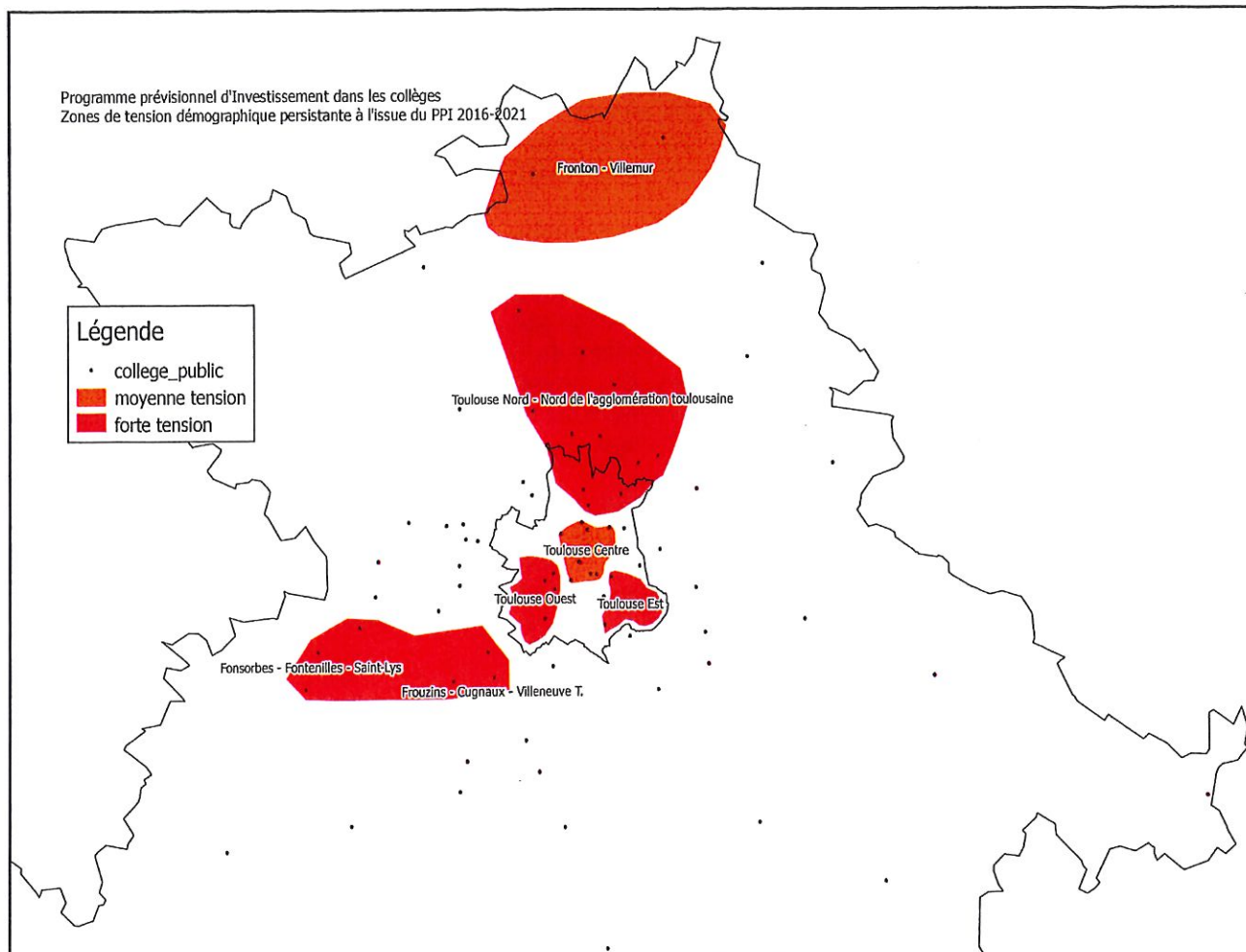
Aujourd'hui, les collèges de l'agglomération toulousaine disposent encore, en effectifs théoriques, d'environ 3 000 places vacantes, dont 2 000 à Toulouse. L'ensemble des opérations engagées dans le programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2016-2021 offrira, au terme de sa réalisation en 2022, 2 500 places supplémentaires.

Face à ces 5 500 places disponibles ou à venir, la projection réalisée à partir des effectifs de la rentrée 2017 dans la classe d'âge des 3 à 6 ans, qui tient compte des évolutions moyennes constatées au cours des dernières années en termes de taux de passage, conduit à un effectif prévisionnel dans les collèges publics de 9 000 élèves supplémentaires en 2025 par rapport à la rentrée 2017.

Le Conseil départemental devra donc utiliser les trois outils à sa disposition pour développer une offre adaptée aux besoins de ses territoires :

- des mesures de sectorisation qui devront être mises en place pour rationaliser les capacités disponibles dans les collèges existants,
- des extensions de collèges, notamment pour les établissements les plus petits situés dans des zones sous tension démographique,
- des constructions neuves de collèges.

Des projections d'effectifs ont été réalisées depuis l'été 2017 par le Conseil départemental, en concertation avec les services de l'Inspection académique. Il en découle une répartition territoriale des zones de tension qui persisteront à l'issue du programme d'investissement en cours et qui concerne essentiellement la moitié nord du département. Ces zones de tension sont représentées sur la carte suivante :



Au regard de ces projections, de nouvelles opérations doivent être programmées dans le cadre de la poursuite du programme pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024. Je vous propose donc d'envisager :

- la création d'un nouveau collège au nord de l'agglomération toulousaine, dans le secteur actuel des collèges d'Aucamville, Castelginest, Saint-Jory et Fronton,
- la création d'un nouveau collège au nord de la ville de Toulouse, dans le secteur Paléficat – Borderouge,
- l'extension de certains collèges de Toulouse, à commencer par George Sand et les Ponts Jumeaux,
- la création d'un nouveau collège au sud-est de la ville Toulouse, dans le secteur Montaudran,
- la création d'un nouveau collège au sud-ouest de Toulouse, à Seysses,
- la création d'un à deux autres établissements dans les secteurs de tension, dont la localisation sera à préciser en fonction de celle de l'ensemble des nouveaux collèges.

En ce qui concerne le projet de Seysses, la commune a fait une proposition de terrain au Conseil départemental, terrain qui répond à l'ensemble du cahier des charges. La réalisation de ces opérations est en effet subordonnée à la disponibilité de terrains dans des zones souvent tendues sur le plan foncier. Je vous propose donc d'interroger dès maintenant l'ensemble des maires des communes concernées afin d'identifier les terrains qui pourraient être retenus, sachant que ces terrains sont cédés au Conseil départemental à l'euro symbolique et qu'ils doivent bénéficier d'installations sportives à proximité.

Ces dispositions, qui constitueraient la poursuite du programme d'investissement dans les collèges pour la période 2022-2024, feront l'objet d'une présentation complète lors d'un Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) au printemps 2018 puis d'une présentation complète lors de notre session de juin 2018 pour une approbation définitive.

Je vous propose donc :

- de prendre acte de l'état d'avancement du programme prévisionnel d'investissement dans les collèges pour la période 2016-2021,
- d'inscrire au programme prévisionnel d'investissement les opérations de mixité sociale liées aux collèges Bellefontaine, Rosa Parks et Stendhal,
- de présenter un dossier complet des nouvelles opérations d'extension et de création de collèges pour la période 2022-2024 au CDEN pour les soumettre à votre approbation lors de la DM1 2018 en vue de leur inscription au programme prévisionnel d'investissement 2022-2024,
- de m'autoriser à interroger les maires des secteurs concernés par les projets de création et de négocier avec eux la localisation des terrains correspondants.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental